député anglais de Montréal donnèrent leur démission, et treize autres conseillers législatifs du Haut-Canada laissèrent leur fauteuils. L'agitation se continua en dehors du parlement.

Les mêmes protestations s'élevèrent lorsqu'en 1856, l'assemblée législative, lassée de siéger alternativement à Québec et à Toronto, comme il avait été déterminé en 1849, à la suite de l'incendie du Parlement par la population anglaise de Montreal indignée de l'acte d'indemnité adopté en faveur des victimes de 1837-38, décida que Québec serait la capitale permanente après 1859, et que le ministère McNab-Taché, conformément à la décision de la chambre, introduisit dans le budget une somme de $200,000 pour l'érection des édifices publics à cet endroit. Trois ministres du Haut-Canada donnèrent leur démission ; trente-trois députés de cette province votèrent contre cette proposition, et le ministère fut obligé de se démettre entièrement et de se reconstituer. De son côté le conseil législatif refusa de voter les subsides, à moins que l'on ne retranchât l'item des $200,000 destinées à l'érection des édifices parlementaires à Québec, et l'item fut retranché.

Pour régler la difficulté entre les deux chambres et les deux provinces, le nouveau ministère Taché-McDonald, sans s'occuper de la décision déjà prise en faveur de Québec, proposa de soumettre à la reine la solution de cette importante question et de la prier de choisir un lieu convenable pour être le